	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-185

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction d'Appui et de Coordination	N° 2023-185

Protocole transactionnel n° 1- Accord-cadre n° 2019-E0119M - Chantier Cours Louis Fargue (Bordeaux) - Parvis du collège Edouard Vaillant - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par un contrat n° 2019-E0119M notifié le 3 juin 2019, Bordeaux Métropole a confié au groupement solidaire COLAS FRANCE / FAYAT ENTREPRISE TP représenté par le mandataire COLAS FRANCE– Etablissement de Floirac, un accord-cadre à bons de commande. Ce dernier est conclu pour un montant minimum de 1 750 000,00 € HT pour la période initiale de 24 mois. Le montant est identique pour la période de reconduction. Ce contrat est sans maximum.

Le 8 juillet 2021, un bon de commande et un ordre de service n° 1 de démarrage des travaux ont été émis par Bordeaux Métropole (Pôle Territorial de Bordeaux) pour effectuer des travaux Cours Louis Fargues à Bordeaux et plus particulièrement sur le parvis du Collège Edouard Vaillant

19 juillet 2021	: démarrage des travaux
15 septembre 2021	: arrêt des travaux
29 novembre 2021	: OS de reprise des travaux le 10 janvier 2022
10 janvier 2022	: reprise du chantier
4 février 2022	: fin des travaux

Le montant du bon de commande initial s'élevait à **171 992,58 € HT** soit 206 391,10 € TTC.

Un bon de commande complémentaire a été émis par Bordeaux Métropole portant le montant des travaux à **187 143,54 € HT** soit 224 572,25 € TTC.

Ce chantier a fait l'objet de plusieurs réclamations de la part du groupement solidaire COLAS FRANCE / FAYAT ENTREPRISE TP sur la période allant du démarrage des travaux jusqu'au 4 février 2022, portant notamment sur :

- La coactivité avec le chantier du Conseil Départemental,
- L'arrêt de chantier en septembre 2021 et immobilisations hommes et matériels,
- Le surplus d'encadrement de chantier liés aux arrêts/reprises,
- Le déséquilibre des tâches de travaux.

Après plusieurs échanges entre le groupement solidaire COLAS FRANCE / FAYAT ENTREPRISE TP et Bordeaux métropole, des compromis ont pu être établis permettant la formalisation d'un protocole d'accord.

Le 06 septembre 2022, un projet de protocole transactionnel a été adressé au groupement solidaire COLAS FRANCE / FAYAT ENTREPRISE TP d'un montant de **33 088,00 € HT** au regard des éléments transmis par le groupement.

Le 12 octobre 2022, le mandataire COLAS FRANCE et son cotraitant FAYAT ENTREPRISE TP ont accepté projet de protocole transactionnel de Bordeaux Métropole.

Les termes et conditions de cet accord sont fixés par le protocole ci-annexé.

En contrepartie de la signature du protocole et du versement des montants précités, le groupement solidaire COLAS FRANCE / FAYAT ENTREPRISE TP, titulaire de l'accord-cadre n° 2019-E0119M, renonce au versement de toutes autres indemnités hors intérêts moratoires pouvant résulter des faits visés dans le présent protocole.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code civil, et notamment ses articles 2044 à 2056,

VU le marché n° 2019-E0119M pour les travaux de travaux de voirie et d'entretien de l'espace public

VU le chantier se déroulant Cours Louis Fargues à Bordeaux et plus particulièrement sur le parvis du Collège Edouard Vaillant,

VU les ordres de services émis pour ce chantier,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la production d'un mémoire en réclamation par groupement solidaire COLAS FRANCE / FAYAT ENTREPRISE TP, titulaire de l'accord-cadre,

CONSIDERANT les échanges entre les parties,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel avec le groupement solidaire COLAS FRANCE / FAYAT ENTREPRISE TP.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : dans le cadre de cette délibération, Bordeaux Métropole émettra un mandat sur le budget principal de Bordeaux Métropole de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 65888, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	